



Bilan Actif

Certifié conforme
Joël CHAULET



Etat exprimé en euros

31/12/2024				31/12/2023
Brut		Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires	1 400,00	1 400,00	
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
ACTIF CIRCULANT	Constructions			
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	1 673,38	1 673,38	
	Autres immobilisations corporelles	9 116,24	5 583,00	3 533,24
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 490,00		1 490,00
	TOTAL (II)	13 679,62	8 656,38	5 023,24
	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés	193 938,01	7 026,41	186 911,60
	Autres créances	113 901,08	1 002,13	112 898,95
	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES	5 655,46		5 655,46
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL (III)	313 494,55	8 028,54	305 466,01
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I à VI)		327 174,17	16 684,92	310 489,25
				220 599,03

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000,00	2 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	580,79	51,75
	Résultat de l'exercice	55 031,58	11 529,04
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	57 812,37	13 780,79
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	458,10	155,99
	Emprunts et dettes financières divers (3)	18 476,00	3 889,00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 743,65	64 337,33
	Dettes fiscales et sociales	158 821,05	126 496,12
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	14 178,08	11 939,80
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	252 676,88	206 818,24
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	310 489,25	220 599,03
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	55 031,58	11 529,04
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	252 676,88	206 818,24
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	458,10	155,99
(3)	Dont emprunts participatifs		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière définies par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **310 489 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 249 968 euros** et un total **charges** de **1 194 936 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **55 032 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Logiciels	de 1 à 3 ans
Installations, agencements	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau & informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	1 400,00					1 400,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 400,00					1 400,00
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 673,38					1 673,38
	Instal., agencement, aménagement divers	1 919,25		3 200,51			5 119,76
	Matériel de transport	664,71					664,71
	Matériel de bureau, mobilier	3 331,77					3 331,77
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 589,11		3 200,51			10 789,62	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 490,00					1 490,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 490,00					1 490,00
TOTAL		10 479,11		3 200,51			13 679,62

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 400,00			1 400,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 400,00			1 400,00
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 673,38			1 673,38
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	837,97	748,55		1 586,52
	Matériel de transport	664,71			664,71
	Matériel de bureau, mobilier	3 275,63	56,14		3 331,77
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		6 451,69	804,69		7 256,38
TOTAL		7 851,69	804,69		8 656,38

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
						</

--

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations {incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	4 972,89	7 026,41	4 972,89	7 026,41
	Autres	1 885,22	1 002,13	1 885,22	1 002,13
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	6 858,11	8 028,54	6 858,11	8 028,54
TOTAL GENERAL		6 858,11	8 028,54	6 858,11	8 028,54
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			8 028,54	6 858,11	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 490,00		1 490,00
	Clients douteux ou litigieux	2 240,71	2 240,71	
	Autres créances clients	191 697,30	191 697,30	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	65,40	65,40	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 724,63	5 724,63	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	106 233,00	106 233,00	
	Débiteurs divers	1 878,05	1 878,05	
Charges constatées d'avances				
TOTAL DES CREANCES		309 329,09	307 839,09	1 490,00
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	458,10	458,10		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	60 743,65	60 743,65		
	Personnel et comptes rattachés	109 727,58	109 727,58		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 798,74	40 798,74		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 397,00	7 397,00		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	897,73	897,73		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	18 476,00	18 476,00		
	Autres dettes	14 178,08	14 178,08		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		252 676,88	252 676,88		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

--

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		20,00	100,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		20,00	100,0000	2 000,00

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Charges à payer		84 608
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		774
FACTURES NON PARVENUES	774	
Dettes fiscales et sociales		83 834
PROVISIONS POUR CONGES PAYES	68 084	
CH. SOC. S/ CP	10 295	
FORMATION PRO. CONTINUE	4 721	
ETAT-CHARGES A PAYER	734	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION Pages jaunes			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

A2MICILE 86
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 53, rue du Bois d'Amour
86280 SAINT-BENOIT
500 321 146 R.C.S. POITIERS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars à dix heures trente, au siège social,

 **La Société A2MICILE EUROPE, Société anonyme au capital de 1.094.256 Euros, ayant son siège social sis 9, allée Cérès à 67200 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 508 974 128, représentée par Monsieur Joël CHAULET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration,**

propriétaire de la totalité des vingt (20) actions de cent (100) Euros chacune, composant le capital de la Société A2MICILE 86, associée unique de ladite société,

en présence de la société A2MICILE EXECUTIVE France représentée par Vincent CHAULET, présidente non associée,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La société A2MICILE EXECUTIVE France, représentée par Vincent CHAULET, en sa qualité de présidente non associée de la Société, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- l'affectation du résultat de cet exercice ;
- la constatation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités ;
- le renouvellement du mandat de la présidence.

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve le rapport de gestion de la gérance, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître pour ledit exercice clos le 31 décembre 2024, un résultat bénéficiaire de 55.031,58 Euros.

Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion de la gérance.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'associée unique donne quitus de sa gestion au gérant, pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'un montant de 55.031,58 Euros, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	55.031,58
Report à nouveau	E.	<u>580,79</u>
TOTAL DISPONIBLE	E.	55.612,37
A titre de dividendes	E.	55.000,00
Au report à nouveau	E.	<u>612,37</u>
TOTAL AFFECTE	E.	55.612,37

Le paiement des dividendes serait effectué au siège social, à compter du jour de la décision de l'associée unique.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 55.000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2023	-	11.000,00
31/12/2022	-	23.000,00
31/12/2021	-	-

TROISIEME DECISION

L'associée unique, conformément à la loi, prend acte et approuve l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, conclue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance décide de renouveler le mandat du président, Monsieur Joël CHAULET, pour une durée

déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2025.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

La Société A2MICILE EUROPE S.A.,
Représentée par son Président du Conseil d'Administration,
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

La société A2MICILE EXECUTIVE France
Représentée par son Président
Vincent CHAULET

Vincent CHAULET

✓ Certified by  yousign